

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre
des Députés

Luxembourg, le 30 août 2022

Concerne : Demande de convocation

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 23 (3) du Règlement de la Chambre des Députés, notre groupe politique souhaiterait voir convoquer d'urgence une réunion de la Commission de l'Environnement, du Climat, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire.

Cette réunion aura pour objet de discuter du **respect du principe général de proportionnalité, de l'article 11bis de la Constitution et des normes de droit supérieures par le ministre dans l'application de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.**

En effet, dans plusieurs arrêts et plus particulièrement dans l'arrêt n°47027C du 20 juillet 2022, la Cour administrative a dû rappeler au ministère de l'environnement de se conformer auxdits principes et règles de droit dans ses prises de décision. Nous considérons qu'il y va tout simplement du respect de l'Etat de droit.

Dès lors, nous aimerions e.a. savoir

- quelles suites Madame le Ministre entend réserver auxdits arrêts, et notamment celui du 20 juillet 2022 ?
- comment Madame le Ministre entend enfin (!) tenir compte de notre ordonnancement constitutionnel et supranational dans sa prise de décision ?
- si des adaptations du cadre légal sont envisagées (p.ex. la réintroduction du recours en réformation pour donner plus de droits aux justiciables) ?

Nous vous saurions également gré de bien vouloir transmettre la présente demande à Monsieur le Président de la commission concernée aux fins de convoquer ladite réunion à brève échéance.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Martine Hansen
Co-Présidente du groupe politique CSV



Gilles Roth
Co-Président du groupe politique CSV